

# Demande de **Carte**

Complétez ce formulaire. Une fois ce document dûment complété, déposez-le avec l'ensemble des pièces constitutives du dossier dans les Points Information situés dans les gares routières. Votre carte vous sera délivrée immédiatement.

## **Demande de Carte Hand'pass**

- 1 photo d'identité.
- 1 copie de la carte d'identité
- 1 copie de la carte d'invalidité ou la notification de la MDPH

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Date de naissance :** .....

**Adresse :** .....

**Email :** .....

**Téléphone : 0262** .....

**0692** ..... **0693** .....

### **Cadre réservé à VEOLIA Transport Services Réunion**

Date de création : .....

N° de la carte : .....

Date d'expiration : .....

Gare routière de : .....

Nom Agent : .....

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Veolia Transport Services Réunion - 7 rue André Lardy - Boîte N°5 - Cour de la Mare 97438 Sainte-Marie. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

SDI imprimerie 02 62 53 21 60 - Crédit photo : Gettyimages- Ne pas jeter sur la voie publique. DL 2011/191

# **Carte Hand'Pass**



L'ensemble de notre  
réseau s'ouvre aux  
**personnes handicapées.**

# Personnes handicapées

## Les ayants droits

Toutes les personnes ayant un taux d'handicap égal ou supérieur à 50%.

## Les avantages

Gratuité sur le réseau car jaune (hormis les lignes Z'éclair).

## Pour l'obtention de votre carte

Remplir le formulaire de demande ci-joint.

- 1 photo d'identité
- 1 copie de la carte d'identité
- 1 copie de la carte d'invalidité ou la notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) indiquant le taux et la période.

## Pour le renouvellement de votre carte

- 1 photo d'identité
- 1 copie de la carte d'identité
- 1 copie de la carte d'invalidité ou la notification de la MDPH

La date d'expiration de la carte Hand'Pass est identique à la date de fin de droit indiquée sur la carte d'invalidité ou sur la notification de la MDPH.



## Le mot de la Présidente

Le Département a souhaité favoriser l'utilisation des transports en commun pour les personnes handicapées en instaurant la gratuité sur son réseau départemental car jaune.

Par la mise en place de cette nouvelle mesure, le Conseil Général réalise ainsi un premier pas en faveur de catégories identifiées de personnes.

La gratuité des transports collectifs pour les personnes handicapées s'inscrit parmi les grands objectifs que le Département s'est fixé. Ces derniers consistent en la mise en place d'actions fortes en faveur de l'intégration des personnes handicapées, afin que l'accessibilité des transports en commun, l'accessibilité dans la ville, l'accessibilité au travail, l'accessibilité aux loisirs, deviennent une réalité pour tous.

Bon voyage sur nos lignes !

## Nassimah DINDAR

Présidente du Conseil Général



N° Azur 0 810 123 974

prix d'un appel local

VEOLIA Transport Services Réunion  
7, Rue André Lardy - Boîte N°5  
Cour de la Mare - 97438 Sainte-Marie  
Tél. : 0262 94 89 40 - Fax : 0262 94 89 50  
E-mail : vtsr@vtsr.re



[www.cg974.fr](http://www.cg974.fr)